

Gestionnaire d'entreprise diplômé (e) Secteur automobile

« De nos jours, un patron doit être révolutionnaire pour pouvoir survivre »
- Vladimir Boukovsky



Sion : 027 346 59 79
St-Maurice : 024 471 63 22
info@cvpc.ch – www.cvpc.ch

Le Centre Valaisan de Perfectionnement Continu (CVPC) et Romandie Formation, en collaboration avec l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) section Valais et le Service de la formation professionnelle du canton du Valais (SFOP), organise les cours de préparation à l'examen de « Gestionnaire d'entreprise diplômé (e) secteur automobile ».

Sommaire

Concept.....	3
Objectifs.....	3
Prérequis et conditions d'admission à l'examen	3
Examen	3
Epreuves de l'examen selon règlement UPSA	4
Titre obtenu	4
Formation	4
Modules de la formation.....	5
Conditions générales.....	6

Concept

La formation continue de Gestionnaire d'entreprise diplômé de la branche automobile représente une formation correspondant aux exigences actuelles dans la branche automobile. Ce titre est protégé. Les détenteurs du diplôme sont enregistrés au SEFRI. Ils apprennent à être à la hauteur des exigences, à apporter leur expérience et leur initiative dans l'entreprise et à la diriger de manière orientée vers l'avenir et avec succès.

Objectifs

Les principales compétences opérationnelles des gestionnaires d'entreprise diplômés de la branche automobile sont les suivantes :

- ✓ Définissent la stratégie de l'entreprise.
- ✓ Gèrent les finances et le controlling.
- ✓ Positionnent les produits et les services sur le marché de l'automobile.
- ✓ Dirigent les processus dans le garage automobile, dirigent le personnel et les départements.

Prérequis et conditions d'admission à l'examen

Est autorisé à se présenter à l'examen celui qui a payé ses frais d'examens dans les délais requis et

- ✓ Est titulaire d'un brevet fédéral dans la branche automobile ou d'un diplôme équivalent ;
- ✓ Peut justifier de deux années de pratique dans une entreprise automobile après l'obtention d'un brevet fédéral dans la branche automobile ;
- ✓ A acquis et peut apporter la preuve d'avoir réussi les 9 modules (certificats) requis ou disposent d'attestations d'équivalence.
- ✓ S'est acquitté des émoluments d'examens dans les délais impartis.

Examen

L'examen professionnel est organisé par l'Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA.

Epreuves de l'examen selon règlement UPSA

L'examen final se compose de travaux portant sur l'ensemble des 9 différents modules.

- Il est inter modulaire (transversal).
- Il teste une mise en application intégrée des modules certifiés reconnus et comprend les matières suivantes :

Etude de cas pratique (rédaction 5.5 heures + présentation orale 1 heure)

Epreuves écrites (contrôle des connaissances : 2 heures)

Comportement communicatif (jeux de rôles : 1 heure)

Titre obtenu

La réussite de l'examen spécialisé supérieur et l'obtention du diplôme qui en découle, permet de porter le titre protégé de

« **Gestionnaire d'entreprise diplômé-e secteur automobile** »

Formation

La formation que propose le CVPC est **modulaire**. Le candidat a la possibilité de suivre un seul ou plusieurs modules du diplôme et de le faire valider par un certificat de module. Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre un des modules.

La formation se déroule sur 2 ans ½ à raison d'une soirée par semaine de 18h15 à 21h30 ainsi que les samedis matin.

Financement de la formation

Dès 2018, la confédération accordera un subventionnement direct de la formation professionnelle supérieure (brevet ou diplôme fédéral) aux candidats ayant suivi des cours préparatoires. Une fois inscrits à l'examen du brevet, ils pourront récupérer **50% du montant investi** dans les frais de formation.

Pour plus d'information, merci de consulter notre site internet :

www.cvpc.ch/subvention



Modules de la formation

1. Direction d'entreprise			
✓ Bases de l'économie d'entreprise, gestion			
✓ Planification opérationnelle			
✓ Budgétisation	80 p.	*Frs	2'300.00
2. Sciences économiques			
✓ Sciences économiques	24 p.	*Frs	700.00
3. Gestion des projets et de l'informatique			
✓ Gestion des projets			
✓ Gestion de l'informatique	56 p.	*Frs	1'600.00
4. Gestion des finances			
✓ Gestion des finances	56 p.	*Frs	1'600.00
5. Elaboration de prestations de marché, logistique et marketing			
✓ Elaboration de prestations de marché			
✓ Logistique			
✓ Marketing	80 p.	*Frs	2'300.00
6. Compétences de gestion du personnel et de direction			
✓ Compétence de gestion du personnel			
✓ Compétence de gestion de direction			
✓ Compétence sociale	80 p.	*Frs	2'300.00
7. Gestion de l'organisation et de la qualité			
✓ Gestion de l'organisation			
✓ Gestion de la qualité	56 p.	*Frs	1'600.00
8. Gestion des infrastructures et des risques			
✓ Gestion des infrastructures			
✓ Gestion des risques	44 p.	*Frs	1'230.00
9. Droit			
✓ Droit	48 p.	*Frs	1'320.00
Total	524 p.	*Frs	14'950.00

Ce montant ne tient pas compte des examens écoles par module ainsi que l'inscription à l'examen final

**Les prix mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être quelque peu modifiés*

Conditions générales

L'organisation des cours se réserve le droit de :

- ✓ Modifier l'horaire des cours ;
- ✓ Changer les lieux des cours ;
- ✓ Annuler un cours en remboursant l'écolage ;
- ✓ Exclure un(e) participant(e) au cours en remboursant l'écolage sous déduction des leçons déjà suivies ;
- ✓ Modifier le montant de l'écolage si le nombre de périodes est augmenté.

Désistement

- ✓ Le désistement à un cours peut exceptionnellement être pris en considération s'il est annoncé par lettre signature à la direction des cours 15 jours au moins avant le début des cours, la date d'expédition faisant foi.
- ✓ En cas de désistement dans les 14 jours qui précèdent le début d'un cours, un montant équivalant au 10% du prix du cours (mais au minimum de Fr. 100.-) est retenu pour couvrir les conséquences et les frais de ce désistement.
- ✓ Après le début des cours, le remboursement ne peut être accordé que pour des raisons médicales, sur présentation d'un certificat établi par un médecin, ou de décès. Le remboursement est effectué sous déduction des périodes déjà suivies ainsi qu'une retenue de Fr. 200. – pour couvrir les frais administratifs.

Important

- ✓ L'organisation des cours n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant(e)s dans les locaux des cours.
- ✓ Assurances : les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés.
- ✓ L'organisation des cours ne couvre pas les participants en matière d'accidents.
- ✓ Le programme des cours, les prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps.

Copyright

- ✓ © Copyright supports de cours : Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de l'organisation des cours.

Centre Valaisan de Perfectionnement Continu
Reconnu par l'Etat du Valais et les associations professionnelles